



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ACDT

Siège social : Hameau Saint Paul– 69640 Lacenas

Société par actions simplifiée au capital de 7 500,00 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE.

ACDT

Siège social : Hameau Saint Paul – 69640 Lacenas
Société par actions simplifiée au capital de 7 500,00 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ACDT ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE.

A l'Associé Unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 9 octobre 2024 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de la situation établie au 30 juin 2024, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon, le 18 novembre 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux
Comptes Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon-Riom



Jean-Yves PERROT

Associé